

**Procès-Verbal du Conseil municipal de la Commune d'Arcinges en date
Du 20 Février 2024**

- en exercice : 10

- présents : 10

- votants : 10

Séance du 20.02.2024

Convocation du 13/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 Février 2024 à 19 h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Grosdenis, Maire.

Présents : Henri Grosdenis, Jean-Philippe Poyet, Stéphane Larger, Laurent Dubouis, David Baudier, Virginie Lecouffe, Leslie Paput, Aline Augagneur, Marie-Laure Brise, Jacques Trichard.

Secrétaire de séance : Stéphane LARGER.

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la réunion précédente. En conséquence, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- ▶ Réception de Travaux Eglise
- ▶ Organisation d'une inauguration
- ▶ Choix de la sono pour l'église
- ▶ Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable
- ▶ Présentation du service de transport solidaire
- ▶ Bilan Bibliothèque 2023
- ▶ Divers

RECEPTION DE TRAVAUX EGLISE

Monsieur le Maire annonce que les travaux sont terminés, une première messe a eu lieu le 4 Février 2024.

La date de l'inauguration sera décidée à la prochaine réunion du conseil municipal.

CHOIX DE LA SONO POUR L'EGLISE Délibération 2024-01

Monsieur le Maire a contacté la Société Point Show de Roanne pour la sonorisation de l'église pour demander des devis. Lors de la première messe leur matériel a été gracieusement mis à disposition.

Monsieur le Maire va demander une participation de la paroisse.

Monsieur le Maire présente les 2 devis :

Pour une sono mobile (l'installation sera à faire à chaque messe) : 1217°00 TTC

Pour une sono Fixe : 2389°00 TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

▶ Approuve le devis de la Société POINT SHOW pour une sono fixe d'un montant de 2389°00 TTC

SHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE Délibération 2024-02

Monsieur le maire expose que sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté, des Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable doivent être menés pour 9 services d'eau potable, dont le SIADEP.

L'objectif du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable est de diagnostiquer précisément le fonctionnement actuel du système dans sa globalité, orienter les réhabilitations à mener pour améliorer la situation actuelle, satisfaire aux exigences de réglementation et s'adapter aux besoins actuels et futurs. Il a pour objectif d'acquérir une connaissance complète des infrastructures afin d'en assurer une bonne gestion.

Le cabinet SECUNDO nous a transmis une offre portant sur les prestations suivantes :

- Recueil des données
- Rédaction du Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Suivi des subventions
- Consultation – Choix du bureau d'études
- Suivi de l'étude

Au niveau organisationnel, le cabinet SECUNDO prévoit de travailler en étroite collaboration avec les intervenants concernés par le projet :

- Agence de l'Eau
- Département de La Loire
- ARS et DDT
- Charlieu Belmont Communauté

Il prévoit un délai global de l'ordre de 2 ans pour mener à bien ces missions.

Après analyse de l'offre du cabinet SECUNDO s'élevant à 20 760,00 euros HT, les conseillers municipaux, à l'unanimité :

- ▶ Autorisent le maire à signer la proposition du cabinet SECUNDO.

PRESENTATION DU SERVICE DE TRANSPORT SOLIDAIRE

Monsieur le Maire explique que ce service est géré par une personne qui met en relation des gens qui n'ont pas de moyen de locomotion. Ce service fonctionne avec WhatsApp.

Nous pourrions éventuellement envisager de mettre en place ce service avec d'autres communes.

BILAN BIBLIOTHEQUE 2023

Monsieur le Maire présente de bilan de la bibliothèque transmis par Claudie PERRIN :

Nombre de lecteurs : 53 dont 9 nouvelles inscriptions

Nombre de livres appartenant à la bibliothèque (dons + achats) : 893

Nombre de livres achetés : 22 pour un montant de 404,30 €

Nombre de dons : 44

Nombre de livres empruntés : 1432

La bibliothèque continue son partenariat avec l'école du Cergne. Depuis le mois de septembre, nous prêtons les livres pour 6 mois à l'école. Ce sont donc plus de 600 livres qui sont choisis, triés, mis en caisse puis transportés par les employés municipaux à l'école. Nous avons refait la même chose en janvier 2024.

En 2023, nous nous sommes rendus une fois à Neulise pour échanger l'ensemble des documents prêtés par la DDLM. Cet échange a eu lieu en Septembre, nous nous y rendons avec la bibliothèque de Mars. Mais en 2024, nous nous rendrons 2 fois à Neulise pour desservir correctement l'école du Cergne. Elody et Cathy m'accompagnent ces jours là.

De nombreuses animations ont ponctué l'année : tout d'abord le 25 janvier **un goûter-lecture** a rassemblé 25 enfants, puis le 31 mars **le troc graines** avec plus de 20 exposants pour échanger plantes et graines, puis le 12 mai, une trentaine de personnes sont venues assister à **la projection du film d'Aurélia Brivet** sur son voyage en Amérique du sud, en juin et en octobre : **2 ateliers pâtisserie** ont été organisés (fraisier, tarte aux poires) et enfin **2 lectures de kamishibai** à destination des enfants ont eu lieu en septembre et l'autre en décembre.

5 bénévoles ont assuré les permanences du vendredi de 17h à 18h : Cécile Charroin, Pascale Giraud, Eliane Gachet, Sylvie Dubouis et Claudie Perrin. Claudie Perrin assure aussi les permanences de chaque premier mardi du mois secondée par Cathy Cazano.

Depuis début janvier 2024, **nos horaires de permanence ont changé** : nous recevons les lecteurs dorénavant **le vendredi et le 1^{er} mardi du mois de 16h30 à 18h30** en même temps que les heures d'ouverture de la boulangerie.

Projets 2024 :

- Troc graines de vendredi 5 avril
- Goûter lecture le jeudi 25 avril
- Expo : Arcinges autrefois le samedi 21 septembre
- Présentation de son film par Jordane Liénard (date à définir)
- Intervention de Loreline Masson, écrivaine et illustratrice enfance jeunesse (date à définir)
- De nouveaux ateliers pâtisserie (date à définir)

Et bien entendu, proposer une animation à destination des enfants pour l'arbre de Noël.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite au devis de Madame MASSON Laureline pour une animation d'une demi-journée à 301euros18 jugée trop onéreuse.

QUESTIONS DIVERS :

Adhésion au groupement de commandes intercommunal pour le marché de recherche de fuites et d'astreinte du service unifié d'eau potable délibération 2024-03

Monsieur le Maire expose que la Commune de Mars propose de coordonner un marché de prestation de services permettant de réaliser la recherche de fuite et la gestion des astreintes des services d'eau potable. La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisé par une convention conclue pour une durée allant jusqu'au terme des missions confiées au coordonnateur.

Il expose qu'il est pertinent pour la Commune d'adhérer à ce groupement de commandes pour bénéficier entre autres des propositions financières intéressantes pour la réalisation de ces prestations.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention de groupement.

Est désigné comme coordonnateur du groupement : la commune de Mars qui sera chargée d'organiser les procédures de passation des marchés et de retenir un prestataire commun.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour cette prestation,
Après avoir pris connaissance des documents, Après en avoir DELIBERE,

- ▶ Autorise l'adhésion de la commune de ARCINGES au groupement de commande ayant pour objet la recherche de fuites et la gestion des astreintes du service d'eau potable.
- ▶ APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes pour la recherche de fuites et la gestion des astreintes du service d'eau potable.
- ▶ AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de ARCINGES et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout documents nécessaires à l'exécution de ce groupement de commande.
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous les documents afférents et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.
- ▶ S'ENGAGE à exécuter le marché conformément à la convention et régler au prestataire retenu les factures concernant les prestations réalisées pour le compte de la Commune de ARCINGES.
- ▶ Précise que les dépenses inhérentes à ce marché seront inscrites au budget correspondant.

Inspections de la gendarmerie au saine de notre commune sur l'année 2023

Un bilan a été fait pour cette année :

4 infractions, 7 interventions, 3 accidents de la circulation, 42 heures de présence sur notre commune.

→ **Prochain conseil municipal programmé à une date non définie à ce jour.**

Le secrétaire de séance,
Stéphane LARGER

Le Maire,
Henri GROSDENIS

Délibération 2024-01 à 2024-03

AUGAGNEUR Aline	BAUDIER David	BRISE Marie-Laure	PAPUT Leslie	DUBOUIS Laurent
LARGER Stéphane	LECOUFFE Virginie (Absente)	POYET Jean- Philippe	TRICHARD Jacques	GROSDENIS Henri